## ATTESTATION DE PORT DE LA CARTE BTP D’IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Je soussigné MELE Franck,

agissant en qualité de Responsable d’Agence

de la société SOFTICA, 55 IMPASSE DES IRIS 73420 MERY,

m’engage pour l’opération MG VIENNE

à ce que l’ensemble de mon personnel porte, depuis l’ouverture du chantier et pendant toute la durée de celui-ci, une carte d’identification professionnelle afin de lutter contre le travail illégal, en vertu des dispositions du code du travail et du code pénal.

Le port de cette carte sera également obligatoire pour toute autre personne que nous ferons intervenir sur le chantier, y compris celles présentes dans le cadre d’une sous-traitance éventuelle.

Fait à MERY

le 08/11/2023

